

**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU
08 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize le huit avril, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane Schneider, maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames, Monique CRESPON-LHERISSON 1^{ère} Adjointe, Annie KOESSLER, Roselyne MARTINEZ,

Messieurs M. Stéphane SCHNEIDER Maire, M. Richard MARTEL 2^{ème} Adjoint, M. Alain BONVILLE, M. Olivier CASTANS, M. Jean-Louis CARDOT, M. Yves PRADEL, M. Jose Duarte PESTANA, M. Patrice RUEZ.

Monsieur le maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien réceptionné et pris connaissance, par mails ou par courrier, du compte rendu du conseil municipal du 8 Décembre 2015

Réponse positive de tous les membres présents, pas de remarque de l'assemblée le concernant

Me. Monique CRESPON-LHERISSON a été désignée comme secrétaire de séance.

1) Approbation du compte de gestion du budget principal de la commune de Corbés dresse par Mr FRITISSE, receveur à ANDUZE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant que les opérations paraissent régulières :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs actives.
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2) Comptabilité budget général de la commune M14

Vote des comptes de Gestion et Administratif 2015

Le Conseil Municipal, considérant que le Compte de Gestion est en adéquation avec le Compte Administratif 2015, le résultat global de l'exercice 2015 est ventilé comme suit :

Déficit d'Investissement C/001 : 40 647.17 €
Excédent de Fonctionnement C/002 : 128 892.73 €

Adoptés à l'unanimité

3)Approbation du compte de gestion du budget du service de l'eau de la commune de Corbés dresse par Mr FRITISSE, receveur à ANDUZE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant que les opérations paraissent régulières :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs actives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

4)Comptabilité M49 Budget de l'eau

Vote des comptes de Gestion et Administratif M49 2015

Le Conseil Municipal, considérant que le Compte de Gestion est en adéquation avec le Compte Administratif 2015, le résultat global de l'exercice 2015 est ventilé comme suit :

Déficit d'Investissement C/001 : 11 645.92 €

Excédent de Fonctionnement C/002 : 56 500.99 €

Adoptés à l'unanimité

5) Affectation des résultats de l'exercice 2015 . Budget Principal M 14 2016

Résultat de fonctionnement :	+ 172 253.09 €
Résultat d'investissement :	- 40 647.17 € (déficit)
Reste à réaliser :	2 713.19 €
Besoin total en financement :	43 360.36 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose, après avis de Monsieur le trésorier d'Anduze :

L'affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté de la somme de 128 892.73 €

L'affectation au compte 001 déficit d'investissement reporté : 40 647.17€

L'affectation au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : + 43360.36 €

Le conseil décide à l'unanimité les affectations de résultat ci-dessus

6) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de voter les taux qui suivent pour l'année 2016

. Taxe d'habitation :	8.00 %	inchangé en 2016
. Taxe Foncière bati	5.50 %	baisse de 6% rattrapée par fiscalité Agglo
. Taxe Foncière non Bâti	64,51 %	inchangé en 2016

Adopté à l'unanimité

7) Budget primitif de la commune M14

Section de fonctionnement /Recettes/Dépenses : 216 642.73 €
Section d'investissement/ Recettes/Dépenses : 138 546.17 €

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 M 14

8) Budget primitif de l'eau M 49

Section de fonctionnement /Recettes/Dépenses : 156 373.42 €
Section d'investissement/ Recettes/Dépenses : 18 293.70 €

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 M 49

9)ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2014

Les Ateliers de Corbes un montant de 500 € voté par 9 voix sur 11 (2 absentions deux des membres de l'assemblée délibérante y sont adhérents.)

APPROCHE un montant de 560 € décomposé comme suit 500 € de subvention et 60 € correspondant à l'achat par l'association au sapin de Noël.

La Nuit des contes un montant de 1000 €

APE école de Corbes –THOIRAS un montant de 500 €

Collège de St jean du Gard un montant de 50 € par enfants scolarisés au collège soit 5X 50 € = 250 €

Le Cratère Hors des murs : 800 € pour une manifestation qui se déroulera les 28 et 29 juin Au jardin Clos. (40 places gratuites seront offertes aux Corbésiens 20 pour chaque soirée)

Adopté à l'unanimité

10) APPROBATION du RAPPORT DE LA CHAMBRE DE COMPTES POUR ALES AGGLO

Adopté à l'unanimité

11) REMBOURSEMENT DE DEPENSE D'UN ELU

Remboursement des achats effectués pour le repas communal 2015 à un élu.

Adopté à l'unanimité

12) INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution des indemnités de conseil qu'il y a lieu de verser à Monsieur HOUOT, receveur municipal par intérim à Anduze

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, le conseil municipal délibère et autorise, à l'unanimité, le maire à prélever les montants annuels au compte 6226 de l'exercice.

Adopté à l'unanimité

13) DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Il est proposé au conseil municipal de solliciter un fond de concours exceptionnel à Alès Agglomération au titre de l'année 2014 pour un montant de 8 000.00 € H.T. pour l'enfouissement de la ligne téléphonique du quartier de l'Orange. Demande non prise en charge en 2015.

Adopté à l'unanimité

14) TRAVAUX DE REPARATIONS ROUTE DE L'ORANGE

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le chemin de l'Orange, très endommagé nécessite une intervention pour réparations. 3 devis ont été demandés :

Ets BERNARD TP 30340 ROUSSON qui présente un devis de 52 290.00 € HT

Ets LAURIOL qui présente un devis de 56 078.00 € HT

Ets CABRIT TP 30270 ST. JEAN DU GARD pour un devis de 40 920.00 € HT

Ce dernier, moins disant est retenu à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

15) CONVENTION CREATION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

Etablissement d'une convention entre la commune et le département pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique.

Le département s'engage, par l'intermédiaire de la Direction du Livre et de la Lecture, à :

- apporter aide et conseil au(x) responsable(s) et membre(s) de la bibliothèque
- mettre à disposition des documents en complément du fonds de la bibliothèque
- solliciter la bibliothèque lors de manifestation culturelles
- Apporter son conseil lors de projets d'amélioration, de mise en réseau, de professionnalisation

Adopté à l'unanimité

17) PARTICIPATION AU REGLEMENT DES FRAIS DE CANTINE AU COLLEGE POUR UN ENFANT DE LA COMMUNE.

Monsieur le maire expose qu'une famille demeurant sur la commune, a sollicité une aide pour le règlement de la cantine d'un enfant. Monsieur le maire propose que la commune prenne en charge deux trimestres de cantine pour un montant de 176.56 €

Adopté à l'unanimité

18) CONVENTION POUR UN PROJET D'ENFOUISSEMENT ET SECURISATION DU RESEAU HAUTE TENSION QUARTIER LA BARAQUETTE ET LE SERRE.

ERDF propose à la commune d'enfouir, pour plus de sécurité, les lignes du réseau de haute tension du quartier de la Baraquette et du Serre.

Monsieur le maire expose le projet qui est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.55h